

## **SEANCE DU 15 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le 15 du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marc FRAICHE, Maire

Présents: MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, JOUGUET, LAFINEUSE, LAOUÉ, ROUZIE, BENTEJAC, BERGADIEU

Absent : M. JALLON

Absents excusés : Mme GRANCHAMP-FRAICHE ayant donné pouvoir à M MALIRAT, M. PITOUX ayant donné pouvoir à M. FRAICHE, Mme CARNELOS ayant donné pouvoir à Mme BENTEJAC, M. ZANELLO ayant donné pouvoir à M. LAOUÉ

Secrétaire de séance: M. MORALES

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR** :

- Définition de l'intérêt communautaire
- Base de Loisirs – Halte Nautique : saisonniers, animations
- Cimetière
- Travaux communaux
- Immeuble Litzelmann
- Sivos
- Ustom
- Cantine : produits locaux
- Délibération régie bibliothèque
- Départ retraite Bernadette
- Questions diverses

### **DEFINITION DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de redéfinir l'intérêt communautaire d'ici le mois de décembre. La Communauté de Communes prend notamment en charge :

- l'urbanisme : création d'un nouveau service pour l'instruction des dossiers d'urbanisme pour les communes ayant un PLU ou un POS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. La commune de Fontet est en carte communale et l'instruction ADS se fera par la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Discussion pour la mise en place d'un PLUi. La commune de Fontet est dans l'attente de la mise en place de ce PLUi pour modifier son document d'urbanisme opposable.

- la voirie : la commune de Fontet possède 16 km de voies communales et 8 km de chemins ruraux. Seules les voies communales peuvent être transférées à la Communauté de Communes. Fontet a transféré 1,9 km de voies en 2004. Le coût de l'entretien estimé par le bureau d'études en cas de transfert est d'environ 1 500 € / km et 400 € / km pour les accotements.

Il y a peut-être également possibilité de mutualiser notre outillage et notre personnel en le mettant à disposition de la Communauté de Communes pour effectuer ces tâches.

Il est proposé de transférer, si ce montant est confirmé par la CLECT, la totalité de la voirie communale à la Communauté de Communes (accord de principe des conseillers).

- l'enfance / jeunesse : un nouveau contrat doit être signé avec la CAF. Le but est de maintenir, dans la mesure du possible, les montants perçus.

## **BASE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée de la gérante de la Base de loisirs, Betty MENU. Les saisonniers ont été recrutés. La Base sera ouverte 7 jours sur 7, du 27 juin au 31 août 2015.

Des animations sont prévues : « Objectif nage » (10 cours de nage gratuits pour les enfants de 8 à 13 ans en priorité) du 20 au 31 juillet et du 03 au 14 août (la participation de la commune consiste en l'hébergement de la MNS dans la caravane et à la mise à disposition du plan d'eau), animations avec CAP 33 (Festicap et Drop de Béton le 23 juillet toute la journée), soirée jambon le 1<sup>er</sup> août.

L'animation « Aire de familles » a bien fonctionné, un effort de communication est cependant à faire.

L'achat d'un lave-vaisselle serait à envisager.

## **CIMETIÈRE**

Madame Odile FRANCESCHET, 2<sup>ème</sup> adjointe, fait part au Conseil Municipal du besoin de mettre en place un règlement pour régir le fonctionnement du cimetière, et notamment la nécessité de revoir la durée des concessions vendues afin de ne plus avoir de reprises de concessions à effectuer.

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver ce règlement

- de fixer le tarif des cases de columbarium à 200 euros pour 15 ans

- de fixer le tarif à 150 euros pour 30 ans pour les concessions simple (1 ou 2 places) 1m x 2,50m et à 300 euros pour 30 ans pour les concessions doubles (2 ou 4 places) 2m x 3m

- de demander aux entreprises effectuant des travaux de laisser une bande de propreté de 30cm entre chaque concession.

## **TRAVAUX COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'avancée de travaux :

- Électricité : le devis de Monsieur PENEAU a été retenu. Le tracé au sol a été fait, les tranchées devraient être creusées semaine 26. Début juillet, 14 bateaux pourront être branchés.

- Le matériel pour le Service Technique a été acheté et livré.

- La déclaration préalable pour la construction de l'avant-toit est à faire et à déposer.

- Christophe LAFERRIERE est toujours en arrêt de travail. Pour aider l'équipe, Julio ANTUNEZ a été embauché en CAE pour 6 mois début mai.

## **IMMEUBLE LITZELMANN**

Monsieur le Maire précise que le compromis de vente a été signé le 04 juin 2015. La finalité de cette acquisition reste maintenant à définir (que faire au RDC, logement à l'étage).

## **SIVOS**

Le comité syndical a eu lieu. Les communes de Loupiac et de Hure souhaitent arrêter le périscolaire, trop cher, et en déficit, causant ainsi la perte d'emploi de quatre personnes. Il est rappelé que les communes de Hure et Loupiac n'ont pas souhaité augmenter leur participation au SIVOS pour atteindre à minima le montant versé par les communes voisines (1 150 € / an / élève). Elles n'ont par ailleurs pas souhaité entreprendre de négociations avec ces mêmes communes dans l'attente des travaux de la Communauté de Communes (coût réel de l'accueil estimé par le SIVOS à 1 500 € / an / élève).

Une réflexion doit être menée quant à la garderie : un groupe de travail a été constitué auquel participent Odile

## **USTOM**

Monsieur Jean-Pierre MALIRAT, 1<sup>er</sup> adjoint, rapporte que bien que le tarif ait augmenté de 23 %, il aurait fallu une augmentation de 40 % pour combler le déficit.

La mise aux normes des déchetteries est un investissement très coûteux.

Une nouvelle convention permet de prêter des bacs de manière ponctuelle pour des événements.

Une réunion publique doit se tenir le 23 juin à la salle des Conférences de La Réole, et le Conseil Municipal souhaite faire passer l'information dans les boîtes aux lettres des Fontésiens.

## **CANTINE : PRODUITS LOCAUX**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la cantinière, notamment en terme de livraison, avec les producteurs qui n'ont pas toujours joué le jeu.

Quel est le devenir de l'opération « produits locaux » ? Faut-il arrêter le dispositif, en sortir ou bien continuer en le gérant nous-même directement avec des producteurs locaux ? Un groupe de travail composé de MM. Mmes Franceschet, Jouguet, Bergadieu doit se réunir afin d'étudier les différentes solutions.

## **BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire fait part de la volonté de Madame Lamarque, bénévole à la bibliothèque, de vendre les livres issus du désherbage lors de vide-greniers (environ deux fois par an), ainsi que de créer une page sur le réseau social Facebook afin de promouvoir l'actualité de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, un avis favorable aux deux demandes.

Une régie bibliothèque devra donc être créée.

## **DEPART RETRAITE BERNADETTE ISSARD**

Le Maire rappelle au Conseil qu'un apéritif dînatoire a été fixé au 26 juin pour fêter la retraite de Bernadette Issard, la secrétaire de mairie. Il propose une prime de départ équivalente à un mois de salaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

## **DIVERS**

### **FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL**

Le montant global du fonds de péréquation attribué à la Communauté de Communes est de 470 852 € et le montant attribué à la commune de Fontet est de 11 532 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'attribution de ce fonds.

### **VIREMENT DE CREDIT**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer un virement de crédit afin de régler une facture Eurovia concernant des travaux effectués en 2014, d'un montant de 14 530 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, ce virement de crédit.

### **REGIME INDEMNITAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de verser différentes primes au personnel municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de pourvoir attribuer l'I.A.T. et l'I.E.M.P. à tout le personnel titulaire et contractuel de toutes filières.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de mettre à jour le PCS et décide qu'une réunion de travail sera prochainement fixée en ce sens.

CONTRAT DE PAYS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recensement de projets pouvant être financés par la Région dans le cadre du Contrat Territorial Unique. Une fiche action a été produite pour solliciter le financement de l'agrandissement et de la modernisation de l'aire de camping-cars.

JOURNEES DU PATRIMOINE

Elles auront lieu les 20 et 21 septembre prochain. Le sujet consiste en une exposition sur le thème de la CAB au sein de l'Église avec visite commentée sur les deux jours.

JOURNAL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'équipe de communication est actuellement en train de travailler sur le numéro 3 du Petit Fontésien qui devrait être distribué très prochainement (livraison prévue le 3 juillet).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Le Maire,

MALIRAT J.P.

FRANCESCHET O.

BENTEJAC A.M.

LAOUE J.P.

JOUGUET G.

ROUZIE Y.

LAFINEUSE R.

BERGADIEU V.

PITOUX S.

Absent excusé ayant donné pouvoir

GRANDCHAMP-FRAICHE M.

Absente excusée ayant donné pouvoir

CARNELOS C.

Absente excusée ayant donné pouvoir

ZANELLO S.

Absent excusé ayant donné pouvoir